
[Compte-rendu](#)

[Mise en œuvre du cahier des charges en Qualité différenciée Vergers vivants](#)

Datum der Veröffentlichung:
14.08.2025

Teilen

- 
- 
- 
- 

Contexte

Le renouveau des **vergers hautes tiges** s'inscrit dans la dynamique générale de revalorisation des circuits-courts et des terres d'herbage, de relocalisation de l'économie de production et de recherche de plus de résilience, de diversification des productions et de préservation du riche patrimoine fruitier wallon. **L'encadrement technique et l'amélioration continue de la conduite de ces vergers de production** sont **nécessaires pour poursuivre la structuration de la filière** et la professionnalisation des producteurs, actuels et futurs. Dans ce cadre, le **label de Qualité différenciée Vergers vivants** a été créé pour **définir le mode de production en verger hautes tiges et les exigences** jugées nécessaires à l'obtention de fruits de qualité.

Le projet VERGERS VIVANTS avait pour objectif d'**initier la mise en route de ce cahier des charges**, ainsi que la **mise en place d'un accompagnement pilote** pour les producteurs, et indirectement, pour les entreprises PME actives au niveau de l'aval de la filière.

Image



Le cadre de financement : Financement de la Région Wallonne dans le cadre du plan de relance, fiche 203 (mise en œuvre des plans de développement des filières de la SOCOPRO)

Suivi administratif du projet : Direction de la Qualité et du Bien-être animal (SPW-ARNE-DQBEA). Le projet s'est déroulé du 4 avril 2024 au 31 mars 2025. Le rapport présenté ici est le rapport final vulgarisé.

Contact : Eva Velghe – eva.velghe@diversifruits.be

Pour plus d'information sur le cahier des charges : www.vergers-vivants.be

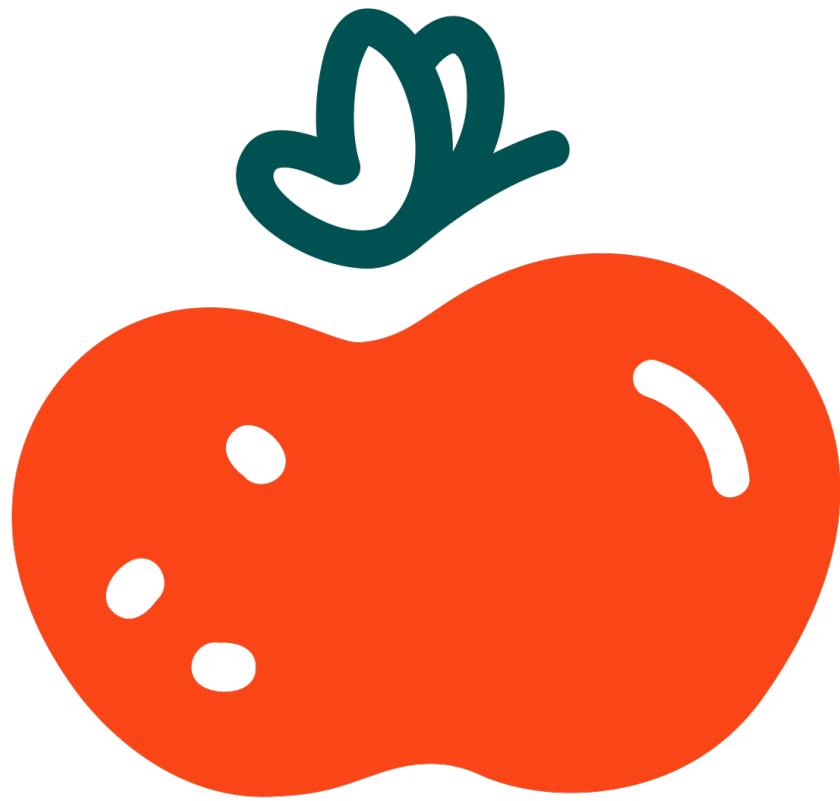
Méthode de travail

Pour réussir, la mise en route d'un cahier des charges requière la reconnaissance et l'adhésion de la démarche par l'ensemble des acteurs de la filière concernés, du producteur au consommateur. **Diversifruits**, en tant que **promoteur du cahier des charges**, se charge d'assurer cette mise en route, mais aussi de rester à l'écoute des opérateurs de la filière pour veiller à la cohérence de la démarche. Le projet Vergers vivants a été découpé en trois axes de travail.

AXE 1

Une première étape du projet a été d'**initier la certification de producteurs de fruits hautes tiges**. Dans ce cadre et comme prévu dans le processus de certification, Diversifruits a assuré des pré-visites chez les producteurs. Ces pré-visites ont permis à la fois d'accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de ce nouveau cahier des charges, ainsi que de collecter les remarques, point d'attentions et pistes d'amélioration de celui-ci.

Image



**vergers
vivants**

Notamment, des supports d'aide à la décision ont été créés pour fluidifier la gestion du label : une check-list simplifiée par rapport au guide sectoriel production primaire G-040 et un arbre décisionnel pour objectiver les cas particuliers rencontrés pouvant faire l'objet de dérogation.

AXE 2

En ce qui concerne la **mise en place d'un accompagnement**, la première étape a été de réaliser une **enquête pour mieux cibler les attentes et besoins des producteurs**. Celle-ci a mis en lumière des besoins différents en fonction de l'âge des vergers, ce qui s'explique par la particularité que les verger hautes tiges une fois planté ne deviennent productif en moyenne qu'après 7 à 10 ans.

D'autre part, une **action de benchmarking** a été initiée afin d'**enrichir les résultats collectés avec le retour d'expérience d'autres régions et pays possédant des vergers hautes tiges de production**. Au terme du projet, des contacts ont été pris avec des associations en Flandre, en France, Allemagne et au Luxembourg.

En parallèle de l'enquête, des **journées techniques ciblées pour les vergers de production** ont été mise en place. Par exemple, une démonstration de machine de récolte ainsi qu'une journée dédiée à la gestion sanitaire et le bien-être du troupeau en verger ont été organisées. Ces journées ont permis à la fois d'**informer et de former les opérateurs** de la filière, mais aussi de **créer des moments de rencontre, d'échange et de partage entre pairs**. Enfin, tout au long du projet, nous avons bien entendu été à l'écoute des **demandes d'aides formulées spontanément** par les producteurs, afin de fournir un conseil de première ligne.

AXE 3

Le dernier axe travaillé a été la **communication**, essentielle dans le cadre de la mise en route d'un label. Celle-ci a été **ciblée sur les producteurs**. Pour communiquer vers les consommateurs, il est en effet indispensable d'avoir au préalable des produits certifiés et commercialisés. Les **réseaux et support de communication de l'asbl** ont permis de toucher rapidement les opérateurs déjà impliqués dans le réseau. Pour également toucher d'autres producteurs installés ou en réflexion de projet, nous avons veillé à être présent dans divers **événements propres au secteur agricole**, ainsi qu'à créer des **collaborations avec des structures d'encadrement du secteur** (Biowallonie, Natagriwal, Diversiferm, syndicats agricoles...).

Image



Principaux enseignements et perspectives

Au terme de la subvention (31/03/2025), une première phase de lancement du label a pu être mise en place. **Cette première phase a permis**

- D'initier une **première vague d'information** du secteur, en particulier les gestionnaires de vergers, sur la mise en route du cahier des charges ;

-
- D'initier une **première vague de certification** au cahier des charges ;
 - D'**identifier**, suite à la réalisation des premières pré-visites, **les points d'ajustements à approfondir pour la première révision** qui sera possible en 2026 ;
 - D'**identifier les besoins prioritaires** actuels des acteurs de la filière **et donc les domaines de compétences à renforcer** sur du court et moyen terme ;
 - De **cerner les potentielles synergies à mettre en place** à une échelle européenne.

Au terme du projet, **près de 100 ha de vergers hautes tiges sont engagés dans la démarche** . D'autre part, **d'autres producteurs**, gestionnaires de **vergers encore non-productifs**, ont **marqué un intérêt**. On peut donc raisonnablement supposer que **le nombre de certification devrait être favorisé par l'augmentation du nombre de vergers productifs prévue dans les 5 à 10 prochaines années**.

Sur ce point, il est intéressant de noter que **les gestionnaires de ces jeunes vergers ou en réflexion de projet sont demandeurs d'être informés des exigences du cahier des charges très tôt, dès la conception ou la plantation**. En effet, les exigences définies dans le cahier des charges rassemblent les **conditions minimales à respecter** dès la conception (choix des variétés) et la plantation (entretien, aménagements...) **pour maximiser à terme le potentiel de production tout en assurant une production qualitative et sans traitement**. Les gestionnaires de vergers ont donc tout intérêt à les suivre avant même leur entrée en production.

Sur du court terme, il sera nécessaire de **poursuivre la sensibilisation** au cahier des charges. **Les premiers** producteurs certifiés vont permettre d'amener sur le marché les premiers fruits et produits labellisés et de **créer des « ambassadeurs » du label**. **Les seconds permettront d'augmenter le volume** de fruits certifiés **disponible**. **Pour toucher ce second cercle, il est nécessaire de poursuivre les synergies avec d'autres structures du secteur agricole**. L'augmentation des volumes facilitera l'adhésion d'opérateurs repris dans les catégories transformateurs et récolteurs, c'est-à-dire des opérateurs ne produisant pas eux-mêmes leurs fruits.

D'autre part, il a été identifié que le nombre de demande de renseignement était plus conséquent durant la période janvier-avril, période de remplissage de la déclaration de superficie. C'est via cette déclaration que les producteurs peuvent demander **l'aide à la participation à des systèmes de qualité**. Cette aide est un **facteur clé dans l'accessibilité du cahier des charges**. Elle permet de les **motiver à adhérer à la démarche même si la notoriété du label est encore à construire**. Celle-ci ne peut en effet se créer que sur du moyen-long terme. Durant le projet, il a aussi été remarqué que les structures d'aide au remplissage des déclarations étaient encore peu familières avec cette aide à la participation à des système de qualité. Un travail de communication est donc à prévoir en amont de cette période, aussi bien auprès des opérateurs que des structures pouvant servir de relais.

Sur l'aspect communication, l'adhésion d'un premier cercle d'opérateurs fournit la matière requise pour étoffer la communication avec la réalisation de témoignages, la possibilité de réaliser des « lancements de saison » avec des fruits certifiés... Dans ce cadre, il nous paraît **indispensable de doter les instances en charge de la promotion d'une agriculture de qualité d'une stratégie claire concernant la communication sur le système régionale de qualité différenciée Qualité Plus, ainsi que sur ses différents cahiers des charges**. Sur du court à moyen terme, il sera aussi **nécessaire de progressivement davantage communiquer vers le consommateur**. C'est lui l'acteur final à qui est destiné le label et c'est lui qui participera à construire la notoriété du label.

Par ailleurs, les acteurs de la filière sont également demandeurs que la **mise en place d'un encadrement et d'une veille scientifique** soit poursuivie. Ces **axes** sont à **consolider** en collaboration avec les acteurs de la filière et **pourront être enrichis par les contacts identifiés à l'échelle européenne**. Ces actions vont de pair avec la mise en place d'une filière professionnelle correctement structurée permettant de valoriser efficacement et à prix juste les productions à venir. Enfin, **le cahier des charges engage les producteurs pour trois ans**, il est donc également **nécessaire de pouvoir construire avec eux une vision sur au minimum une même échelle de temps** et d'apporter de la pérennité au cadre proposé autour du cahier des charges, par l'asbl Diversifruits.

Praktische Informationen

Veröffentlicht am:

14.08.2025

Aktualisiert:

14.08.2025

Autor(en)

Eva Velghe

Datum des Dokuments:

31.03.2025

Sprache des Dokuments

Französisch

Ort der Veranstaltung:

[Wallonie](#)

Struktur:

[Diversifruits ASBL](#)

Thématique(s):

[Agriculture](#) [Productions végétales](#) [Arboriculture](#) [Prairies](#) [Climat](#) [Environnement](#) [Energies](#)
[Biodiversité](#) [Changement climatique](#) [Adaptations](#)

Dokumente, die der autor mit diesem inhalt verknüpft hat

